

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 56

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action de socialisation Linguistique Coopérative: convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et SCOP Performance Méditerranée

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413319866**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une SCOP.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de la dite SCOP.

Dans ce cadre, la SCOP Performance Méditerranée propose l'action intitulée « **Action de socialisation linguistique coopérative** » sur l'ensemble du territoire marseillais et en particulier sur le Pôle d'Insertion des 4^{ème}/8^{ème}/9^{ème}/10^{ème}/11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

Cette action porte sur 60 parcours d'accompagnement en faveur de bénéficiaires du RSA (BRSA) rencontrant des difficultés d'insertion sociale et linguistique, afin qu'ils s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage de la langue à l'aide d'un parcours adapté (rythme de la formation, définition du niveau des ateliers de savoirs de base et identification des ateliers spécifiques) et acquièrent de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Le projet se déroule en 2 phases :

- 1) **Phase accueil/bilan/positionnement avec contractualisation** : cette phase comprend 5 heures à 20 heures en temps collectif et/ou individuel selon les difficultés du BRSA avec contrat;

- 2) **Phase formation et socialisation** (de 2 à 4 demi-journées par semaine) :
- Cette phase est constituée de différents supports d'apprentissage innovants et au plus proche du quotidien tels que : apprendre à écouter une émission d'actualité, à décoder un courrier administratif, développer sa concentration en pratiquant un art plastique, découvrir sa ville à l'aide de sorties culturelles, s'initier au numérique, se questionner sur la citoyenneté...

Les objectifs de l'action concourent principalement à :

- rompre l'isolement du participant en le faisant participer à une dynamique de groupe jalonnée par des étapes permettant d'apprécier les progressions en matière d'insertion sociale ;
- prévenir et participer à la résolution de bon nombre de freins culturels ;
- faire acquérir au BRSA une maîtrise première de la langue française dans l'optique d'une autonomie sociale ;
- faire connaître des lieux culturels méconnus (bibliothèques, musées, théâtres...)
- faciliter l'accès et l'évolution des participants sur des parcours intégrant une dimension professionnelle ou formative.

Le bilan final de l'action couvrant la période du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2016 atteste que 78 accompagnements ont été réalisés avec un parcours moyen de 134 heures. Parmi ces personnes :

- 53 participants ont un niveau très faible à leur entrée dans l'action : en effet, il s'agit de personnes analphabètes non ou très peu scolarisées ;
- 38 participants sont encore en action de socialisation linguistique au 1^{er} mars 2016.

Sur 47 personnes sorties, 16% sont en remobilisation socioprofessionnelle (ACTIS, Parcours Communication Interculturelle et ACIADE) et 5% sont en emploi.

Le bilan intermédiaire de l'action 2016 couvrant la période du 1^{er} mars 2016 au 30 septembre 2016 attestent que 52 accompagnements ont été réalisés. Parmi ces personnes :

- 27 participants ont un niveau très faible à leur entrée dans l'action : en effet, il s'agit de personnes analphabètes non ou très peu scolarisées ;
- 34 participants sont encore en action de socialisation linguistique au 30 septembre 2016.

Sur 20 personnes sorties, 15% sont en formation ETAPS et 10% en emploi de transition.

Il est à noter qu'en date du 30 novembre 2016 il y a plus de 15 personnes en liste d'attente pour intégrer cette action. L'objectif de 60 parcours sera donc largement dépassé en fin de convention.

Les acquis linguistiques obtenus au cours de cette action donnent aux personnes une autonomie dans les démarches et différentes compétences notamment dans le domaine de la mobilité.

L'action permet de développer également des compétences en informatique nécessaires aujourd'hui dans les relations avec les différentes institutions sociales ou professionnelles.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder une somme de **60.000,00€** correspondant au renouvellement de « action de socialisation linguistique coopérative », selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire du PI	Nombre de parcours	Montant de l'aide du Département 2017 Cofinancement Subvention précédente	Dossier N° GSU Date CTD Projet
<p>PERFORMANCE MEDITERRANEE</p> <p>statut : S.A SCOP</p> <p>adresse : 28 Allées Gambetta - 13001 Marseille</p> <p>Nom de la Présidente Monsieur Jérôme FAUX</p>	<p>01/03/2017 au 28/02/2018</p>	<p>Marseille et en particulier sur le Pôle d'Insertion 3 (4^{ème}/8^{ème}/9^{ème}/10^{ème}/11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.)</p>	<p>60</p>	<p style="text-align: center;">60.000,00 €</p> <p><u>Cofinancement :</u> Région : 24.010,00 €</p> <p><u>Subvention précédente :</u> 60.000,00 € pour 60 parcours</p>	<p style="text-align: center;">2016.10/182</p> <p>Pas de n° INS car il s'agit d'une SA SCOP</p> <p style="text-align: center;">09/12/2016</p> <p style="text-align: center;">Renouvellement de la convention 2016</p>

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 84.010,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 63.195,00 €, soit 0.95 ETP de formateur, 0.25 ETP secrétariat et 0.37 ETP de coordination ;
- des frais de fonctionnement pour 20.815,00 €.

La participation de la collectivité s'élève à 60.000,00€, soit 71 % du budget, pour 60 parcours des bénéficiaires du RSA représentant la totalité du public accompagné, ce qui donne un plan de financement de l'action cohérent.

L'action est cofinancée par la Région à hauteur de 24.010,00€.

Cette dépense d'un montant total de 60.000,00 € sera imputée sur le chapitre 017 du budget départemental.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion Sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL